

Déclaration conjointe - Sommet entre la France et la République de Corée

DÉCLARATION CONJOINTE

SOMMET ENTRE LA FRANCE ET LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE DU 15 OCTOBRE 2018

1. A l'invitation de M. Emmanuel MACRON, Président de la République française, M. MOON Jae-in, Président de la République de Corée, a effectué du 13 au 16 octobre 2018 une visite d'Etat en France.

2. Les deux chefs d'Etat sont convenus de porter à un nouveau niveau le « partenariat global franco-coréen pour le 21^{ème} siècle », sur la base de leur attachement commun aux valeurs de la démocratie, à la défense des droits de l'Homme, à l'Etat de droit et au multilatéralisme.

Pour ce faire, ils ont décidé de renforcer le dialogue politique sur les grandes questions internationales, de développer les échanges économiques, notamment dans le secteur de l'innovation, d'encourager les échanges humains, y compris les coopérations culturelles, éducatives, scientifiques et sportives, et d'approfondir la coopération diplomatique, de sécurité et de défense entre la France et la République de Corée.

I. Renforcement du dialogue sur les grandes questions internationales

3. Les deux chefs d'Etat se sont accordés sur une dénucléarisation de la péninsule coréenne complète, vérifiable et irréversible. A ce sujet, M. Emmanuel MACRON, président de la République française, a salué avec force les efforts accomplis par M. MOON Jae-in, président de la République de Corée, en faveur de la dénucléarisation complète à l'occasion des trois Sommets intercoréens. Les deux chefs d'Etat sont convenus de poursuivre étroitement la coopération afin d'atteindre les objectifs de dénucléarisation et d'instauration d'une paix stable sur la péninsule coréenne par la voie pacifique. Le président MOON Jae-in a exprimé des attentes élevées en ce qui concerne la France, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, dont il espère qu'elle jouera un rôle important dans la réalisation de ces objectifs.

4. La France et la République de Corée réaffirment leur soutien à un système de libre-échange ouvert, multilatéral, fondé sur des règles, avec l'Organisation mondiale du commerce en son centre, disposant d'un organe opérationnel de règlement des différends, et partagent une vision commune d'un ordre international fondé sur le respect du droit, le multilatéralisme et un système régulé, solide et sain assurant le bon financement de l'économie. Les deux pays continueront à promouvoir le renforcement de l'architecture financière internationale, notamment au sein du groupe de travail du G20 qu'ils président. Ils réaffirment leur volonté de promouvoir des pratiques de financement soutenable pour accompagner la croissance des pays en voie de développement et soulignent leur attachement au rôle joué par le Club de Paris, principal forum de restructuration des dettes bilatérales officielles. La France et la République de Corée sont convenues de renforcer leurs travaux sur les enjeux économiques et de société liés au développement des nouvelles technologies, notamment numériques. Les enceintes internationales et multilatérales demeurent un cadre privilégié pour traiter des sujets émergents en matière de numérique.

5. Les deux chefs d'Etat ont décidé de renforcer leur dialogue et leur coopération pour répondre à l'urgence environnementale, en particulier en matière de lutte contre le changement climatique dans le cadre de l'accord de Paris et de protection de la biodiversité dans la perspective de renforcer en 2020 son cadre mondial de protection. Les deux pays saluent l'ouverture des négociations multilatérales, auxquelles ils ont décidé de participer. Ils saluent l'adoption de la résolution de l'Assemblée Générale des Nations unies « Vers un Pacte mondial pour l'Environnement ». S'agissant du changement climatique, les deux pays notent avec préoccupation les résultats du « rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C », et s'engagent à accroître leurs efforts de manière urgente pour limiter le réchauffement planétaire. Ils poursuivent leurs efforts pour l'amélioration d'une architecture pérenne pour les financements climat et pour soutenir la montée en puissance opérationnelle du Fonds vert pour le climat. Les deux chefs d'Etat se sont félicités des résultats de la deuxième édition du One Planet Summit qui s'est déroulée le 26 septembre à New York. Les deux pays ont décidé de soutenir les activités et les efforts du Global Green Growth Institute (GGGI) visant à promouvoir le développement durable des pays en voie de développement et des pays émergents,

notamment en favorisant l'adoption de modèles de croissance verte. Ils saluent la procédure actuelle visant à l'adhésion de l'Union européenne au GGGI. Les deux pays conviennent de soutenir l'Observatoire spatial du Climat, l'Initiative pour la Forêt d'Afrique centrale et l'initiative relative aux systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques (CREWS). Ils reconnaissent l'importance des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique et se sont engagés à soutenir les efforts des collectivités territoriales en faveur du respect de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.

II. Développement de la coopération en matière de diplomatie, de sécurité et de défense

6. Les deux pays ont décidé de dynamiser la coopération et les échanges dans les ministères des Affaires étrangères. Pour ce faire, les Ministres des Affaires étrangères tiennent chaque année un dialogue stratégique. Le dialogue entre le Directeur général des affaires politiques français et le Représentant spécial pour la péninsule coréenne se tiendra au moins une fois par an. Les services d'analyse et de prospective des ministères des Affaires étrangères développeront leur dialogue. Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) d'une part, l'Académie diplomatique nationale de Corée d'autre part renforceront leurs échanges dans la formation des diplomates français et sud-coréens.

7. Les deux chefs d'Etat ont salué le développement du partenariat entre l'Union européenne et la République de Corée sur les enjeux politiques et de sécurité, y compris dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Ils ont réaffirmé l'importance d'approfondir la coopération entre l'Union européenne et la République de Corée, en particulier dans le cadre de l'accord-cadre relatif à la participation de la République de Corée aux opérations de gestion de crise de l'Union européenne, en poursuivant notamment la coopération initiée dans le cadre de l'opération Atalante.

8. Les deux chefs d'Etat se sont entendus pour coopérer en vue de préserver le multilatéralisme et pour contribuer à construire un avenir de prospérité commune en Asie du Nord-Est. M. MOON, Président de la République de Corée, a notamment exprimé le souhait que la « Communauté ferroviaire de l'Asie de l'Est », inspirée du modèle d'intégration européen de la Communauté européenne du charbon et de l'acier créée en 1951, favorise la réalisation de la prospérité commune et l'instauration de la paix dans la région et la communauté internationale. La République de Corée apprécie et salue l'organisation par la France du Forum de Paris sur la Paix du 11 au 13 novembre.

9. La Ministre française des Armées et le Ministre sud-coréen de la Défense lanceront un dialogue régulier, qui portera sur la sécurité régionale et les possibilités de coopération dans la zone Asie-Pacifique. La France et la République de Corée poursuivront leurs échanges de personnels et l'accueil d'élèves officiers dans leurs écoles. Les deux pays s'emploieront à développer leur coopération dans le domaine maritime. Ils encourageront notamment l'organisation d'exercices conjoints, notamment à l'occasion d'escales de navires. Ils sont convenus de promouvoir la coopération en matière de logistique militaire pour faciliter la coopération entre leurs armées. Ils poursuivront leur relation étroite en matière d'équipements de défense au travers du comité d'armement annuel entre la DGA française et la DAPA sud-coréenne.

10. La France et la République de Corée s'emploieront à mieux faire connaître leur histoire commune à travers notamment l'engagement du Bataillon français de l'ONU pendant la guerre de Corée, en particulier auprès des jeunes générations.

11. Afin d'assurer une meilleure protection de leurs ressortissants en Etat tiers, les deux chefs d'Etat sont convenus de renforcer les échanges d'informations entre leurs centres de gestion de crise, notamment en cas d'évacuation.

III. Approfondissement des relations économiques

12. Les deux pays tiendront à un rythme annuel le dialogue économique bilatéral de haut niveau, dont la première édition a eu lieu à Paris le 28 novembre 2017. Les deux pays poursuivront leurs consultations sur leurs stratégies de croissance nationales, l'agenda concernant la régulation financière, la coopération en matière fiscale et les grands enjeux mondiaux de développement.

13. Les deux pays se réjouissent du dynamisme de leurs échanges commerciaux et s'engagent à les développer davantage de manière équilibrée, en donnant son plein effet à l'Accord de libre-échange UE-République de Corée et en mettant effectivement en œuvre l'ensemble de ses dispositions, notamment le chapitre relatif au développement durable. Les deux pays conviennent notamment de promouvoir activement les investissements et l'implantation des PME et start-up, d'établir des projets de coopérations entre leurs entreprises et de renforcer les actions conjointes dans les pays tiers. Les deux pays se réjouissent du dynamisme des investissements croisés et de leur rééquilibrage progressif. Un effort particulier sera mené pour encourager les investissements dans le domaine des nouvelles technologies liées à la quatrième révolution industrielle. Les deux pays engageront des discussions en 2019 sur un éventuel amendement de la convention bilatérale tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu.

tenant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu.

14. Les deux pays poursuivront leurs échanges gouvernementaux, notamment dans le cadre du Comité de coopération industrielle sur leurs politiques publiques en faveur de l'innovation (pôles de compétitivité, accompagnement des PME), des start-up (French Tech) et de l'industrie (Industrie du Futur, 4ème révolution industrielle en République de Corée). Ils entendent mettre les nouvelles technologies au service des besoins et des défis rencontrés par leurs sociétés (vieillesse de la population, personnes handicapées ou à mobilité réduite, traduction et apprentissage de langues étrangères). Ils réfléchissent ensemble à l'accompagnement public pour le développement de leur coopération technologique, l'accompagnement des partenariats entre leurs entreprises et les réponses aux préoccupations de leurs populations (protection de la vie privée, intelligence artificielle).

15. Les deux pays décident de renforcer leur coopération en matière de recherche et développement (R&D) entre le KIAT (Korean Institute for Advancement of Technology), la Bpifrance (Banque Publique d'Investissement), le KISED (Korea Institute of Start-up, Entrepreneurship Development) et le SBC (Small and medium Business Corporation), et la coopération entre start-up, PME et ETI innovantes. Le prochain Forum franco-sud-coréen des industries innovantes se tiendra en République de Corée en 2019.

16. La France et la République de Corée décident de poursuivre le renforcement de leur coopération dans le domaine spatial et encouragent les échanges entre le Centre national d'études spatiales (CNES) et le Korea Aerospace Research Institute (KARI). Les deux chefs d'Etat saluent la signature d'une lettre d'intention sur la création de l'Observatoire Spatial du Climat entre le CNES, le KARI et la KMA à l'occasion de la visite d'Etat. La troisième édition du Forum Espace France-Corée se tiendra en République de Corée au premier semestre 2019.

17. Dans le domaine des transports, les deux pays échangeront sur leurs politiques publiques portant sur les nouvelles mobilités liées à la numérisation du secteur, sur le renforcement de la sécurité routière et sur l'amélioration des systèmes de transport en général. Les deux pays attacheront une importance particulière aux solutions permettant la baisse des émissions de gaz à effet de serre, notamment dans le domaine maritime où ils travailleront de concert pour mettre en œuvre, dans le cadre de l'Organisation maritime internationale (OMI), une stratégie ambitieuse de réduction des émissions. Par ailleurs, afin d'accompagner la croissance des échanges entre les deux pays, la France et la République de Corée poursuivront leur concertation sur les droits de trafic dans le cadre de consultations aéronautiques bilatérales.

18. La France et la République de Corée renforcent leurs échanges sur leurs politiques publiques en matière de transition énergétique. Le Comité conjoint France-Corée pour la coopération dans le domaine de l'énergie, notamment des énergies renouvelables, est chargé de la mise en œuvre effective de cette coopération et se réunit sur une base régulière.

19. Les deux pays entendent renforcer leur coopération dans les domaines agricole et agroalimentaire. La prochaine réunion du comité conjoint agricole aura lieu en France en 2019. Concernant l'autorisation d'exportation de la viande bovine française en République de Corée, les deux pays prennent acte de l'achèvement satisfaisant de la phase d'évaluation du risque sanitaire et se sont engagés à se porter un concours mutuel afin de faciliter les étapes restantes de la procédure interne.

20. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, la France et la République de Corée ont décidé de poursuivre le renforcement de leur coopération et encouragent les échanges entre le Commissariat général à l'égalité des territoires et le Comité présidentiel pour le développement national équilibré dans le cadre de la Déclaration d'intention conclue à l'occasion de la visite d'Etat.

IV. Développement des échanges et de la coopération dans les domaines des sciences, de l'enseignement, de la culture et des sports.

21. Les deux chefs d'Etat sont convenus de la nécessité de renforcer la coopération dans le domaine des sciences et des nouvelles technologies. Un dialogue entre le Ministre français de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le Ministre sud-coréen des Sciences et des Technologies de l'Information et de la Communication est mis en place à cet effet. Les coopérations bilatérales entre ministères, instituts de recherche, établissements d'enseignement supérieur et entreprises seront notamment développées dans les domaines des transports, de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique, des nanotechnologies, des technologies de l'information (intelligence artificielle, 5G, Big Data, objets connectés), de la robotique et de la santé. La 8ème session de la Commission franco-coréenne mixte scientifique et technologique se tiendra en France en 2020. Les institutions des deux pays présenteront des projets de recherche éligibles à des financements européens, notamment sur le programme Horizon 2020 puis Horizon Europe.

22. En matière de coopération éducative, les deux pays décident de renforcer les échanges d'expertise et le développement structuré des coopérations et partenariats. Pour ce faire, ils développeront les jumelages entre

établissements primaires et secondaires, renforceront les coopérations en matière d'enseignement technique et professionnel, ainsi que les partenariats entre établissements d'enseignement supérieur français et sud-coréens. Ils soutiendront également le développement des diplômes conjoints et des doubles diplômes au niveau master et des cotutelles de thèse. Ils continueront d'organiser la Semaine de la France dans les établissements en République de Corée et la Semaine de la Corée dans les établissements en France. Les deuxièmes Rencontres de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation se tiendront en France au premier semestre 2019. La mobilité étudiante entre les deux pays sera encouragée, en particulier dans les domaines des sciences fondamentales et de l'ingénieur. Les deux chefs d'Etat ont salué l'achèvement de la Maison de la Corée à la Cité internationale universitaire de Paris. Les deux pays décident de renforcer leur coopération dans le domaine de la formation professionnelle.

23. Dans le domaine culturel, la France et la République de Corée entendent poursuivre le renforcement de leurs partenariats depuis l'Année France-Corée 2015-2016 dans tous les domaines : arts visuels, patrimoine, arts de la scène, arts de la rue, arts numériques, musique, design, mode, architecture, bande dessinée/manhwa, gastronomie, cinéma, artisanat. Les deux pays continueront d'encourager le développement des échanges dans le domaine de l'édition et du livre.

24. Dans le domaine linguistique, la France et la République de Corée encouragent la promotion de la langue coréenne en France – qui fait déjà l'objet d'épreuves de langue vivante au baccalauréat – et de la langue française dans le système éducatif sud-coréen. Dans ce cadre, la France et la République de Corée soutiennent le développement en cours des sections internationales de coréen en France et de cours de langue et de culture françaises, selon les modalités les plus pertinentes, au sein du système éducatif sud-coréen. Dans le prolongement de l'adhésion de la République de Corée à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en novembre 2016, la France et la République de Corée apprécient l'organisation de la Fête de la Francophonie en République de Corée et poursuivent la promotion de la langue française et de la Francophonie en République de Corée, à travers notamment le soutien à l'adhésion d'universités sud-coréennes à l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

25. La France et la République de Corée entendent continuer à développer leur coopération dans le domaine du sport, y compris du handisport, et à soutenir l'usage effectif du français, langue officielle des Jeux Olympiques, dans le prolongement des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de PyeongChang 2018 et dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de Paris 2024. La Fête du Sport, dont la première édition en République de Corée s'est tenue en septembre 2018, sera reconduite en 2019. Les deux chefs d'Etat ont rappelé les valeurs du sport et leur contribution à la paix et à la réconciliation.

26. Les deux pays soulignent le rôle des collectivités territoriales dans le renforcement des échanges bilatéraux et appuient les échanges d'expérience et le développement de coopérations concrètes entre elles, notamment dans les domaines économique, culturel, universitaire, scientifique, du tourisme et du développement durable./.